



Extrait du Mairie de Petit-Bourg

<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article1631>

Inscription exceptionnelle sur les listes électorales

- Petit-Bourg - Ma mairie - Le Maire de Petit-Bourg - Communiqués -

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, en titre d'identité,

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

Date de mise en ligne : mercredi 12 août 2015

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

Une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales permet une inscription sur les listes électorales avant le 30 septembre 2015.

Tous les électeurs souhaitant participer au scrutin de décembre 2015, sont priés de s'inscrire avant le 30 septembre 2015 au bureau des élections situé au rez de chaussée de la mairie de Petit-Bourg.

Pour tout renseignement, contactez le 0590 94 45 53.